

**Allocution d'ouverture du DGTCP à l'atelier régional de l'ARC à
Abidjan sur le transfert de risques**

AZALAI Hôtel ABIDJAN
19 et 20 février 2018

**Mot de bienvenue du Directeur Général du Trésor et de la
Comptabilité Publique, Superviseur du programme de travail de
African Risk Capacity (ARC) en Côte d'Ivoire**

(...) C'est avec un réel plaisir que je voudrais, en ma qualité de superviseur national, vous souhaiter la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire pour prendre part à l'atelier sur le transfert de risques qu'organise la Mutuelle ARC.

Permettez-moi, en cette heureuse circonstance, de vous traduire toute la gratitude de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, premier responsable du programme ARC en Côte d'Ivoire.

Mesdames et Messieurs,

Il convient de rappeler qu'en plus des problèmes sécuritaires auxquels le monde fait face ces dernières années, les problèmes liés au réchauffement climatique sont de plus en plus récurrents, notamment en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier.

Ces problèmes climatiques ont un impact non négligeable sur nos économies et sur la sécurité alimentaire du continent et de la sous-région.

Pour répondre aux impacts des événements climatiques

extrêmes et des catastrophes naturelles, les Ministres des Finances de l'Union Africaine ont décidé, le 16 juillet 2012 de créer l'Institution ARC à l'effet de mutualiser les risques liés aux changements climatiques.

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques ARC constitue ainsi une solution africaine aux conséquences des événements climatiques extrêmes.

Cette approche consiste à mettre en place un mécanisme de financement des risques de catastrophe en aidant les pays membres de l'Union Africaine à améliorer leur capacité de planification et à répondre efficacement aux conséquences des changements climatiques.

Mesdames et Messieurs,

Cette solution africaine initiée pour les africains est l'expression de la solidarité, valeur bien enracinée dans nos cultures.

Cette solidarité qui nous permet de nous retrouver en terre ivoirienne pour réfléchir à l'amélioration de nos différentes stratégies relatives à la gestion des risques de catastrophe.

Permettez-moi de le rappeler, c'est encore cette solidarité qui a conduit la Côte d'Ivoire et les gouvernements de vos pays respectifs à signer le protocole d'accord en vue de s'inscrire dans le programme d'assurance de l'ARC.

L'ARC contribue ainsi à protéger la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables.

La société ARC Ltd, qui est à sa sixième année d'existence,

procède au transfert du risque climatique mutualisé des pays membres sur le marché international, dans un principe de solidarité panafricaine.

Il s'agit là d'un mécanisme financièrement efficace dans la mesure où la mutualisation des risques à l'échelle du continent couvre plus de la moitié des fonds d'urgence nécessaires aux pays touchés, limitant ainsi leur dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Il convient de relever que un dollar dépensé par le biais de l'ARC en situation de crise, représente une économie d'environ 4,5 dollars.

Le mécanisme ARC apparaît ainsi, plus avantageux que la réponse traditionnelle.

Chers participants

Cet atelier vient à point nommé dans la mesure où il offre l'opportunité aux experts que vous êtes, d'une part, de réfléchir sur les outils de financement des catastrophes en Afrique de l'Ouest et de définir, d'autre part, des perspectives claires sur les modalités d'assurance souveraine dans le contexte sous régional.

Ces deux jours de travaux devront vous permettre également d'avoir une meilleure compréhension du Programme de renforcement de capacité de l'ARC à travers une vision claire de ses paramètres de transfert de risques et de la composante assurance

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Je demeure convaincu que les conclusions de cet atelier seront bénéfiques à la sous-région et à chacun de nos États. (...)